

Question 5.

Les moyens d'action de l'A.P.M.E.P.

Il est significatif que la commission de l'A.P.M.E.P. qui a discuté, le 31 janvier 1970, des rapports à présenter à l'assemblée générale 1970 se soit préoccupée des moyens d'action que notre association pourrait mettre en œuvre pour obtenir la réalisation de ses vœux : nous sommes tous persuadés, en effet, qu'il ne suffit pas que nous nous mettions d'accord sur des vœux, aussi bien formulés soient-ils ; notre administration commence généralement par ne pas nous écouter ; il faut multiplier les démarches, leur donner des formes diverses, pour être enfin entendu. La réalisation de nos vœux n'est pas pour autant obtenue : ou bien des obstacles financiers nous sont opposés (toute amélioration de l'enseignement entraîne une augmentation des dépenses), ou bien des objections sont présentées sur la pénurie de professeurs (objections présentées par les mêmes personnes qui affirment par ailleurs qu'il ne faut pas recruter plus de nouveaux professeurs car bientôt il y en aura trop !), ou bien encore, après avoir admis publiquement le bien fondé de nos demandes, des autorités administratives abusant de leur autorité agissent par derrière pour contrecarrer l'effet de l'accord officiel qui nous a été donné.

Il serait possible d'illustrer ce raccourci des démêlés de l'A.P.M.E.P. avec l'administration de l'Éducation Nationale par de nombreux exemples datant de plus ou de moins de dix ans (les régimes changent, les administrations restent). Je n'en prendrai qu'un, relatif, il est vrai, à l'une des questions qui nous tiennent le plus à cœur : la formation permanente des maîtres.

Aujourd'hui, tout le monde, même le Ministre, même l'Inspection Générale, reconnaît sa nécessité. L'existence des premiers I.R.E.M. la confirme ; le fait qu'il existe encore maintes académies sans I.R.E.M. montre aussi que rien n'est achevé dans ce domaine. Il me paraît cependant évident que la création des I.R.E.M., quels que soient les mérites de personnalités ou de manifestations en leur faveur, est un résultat acquis par l'action persévérante de l'A.P.M.E.P. Or, comment notre association a-t-elle opéré ?

D'une part, elle a présenté des projets après en avoir discuté. J'ai souvenir d'une audience ministérielle où le titulaire momentané du portefeuille avait montré un vif intérêt pour la question et promis de s'en occuper ; il n'y eut aucune suite. Les documents fournis à cette occasion comme à beaucoup d'autres ont peut être contribué, par l'intermédiaire des chaudières, au chauffage des locaux de la rue de Grenelle. Était-ce une raison pour se décourager ? Non, bien sûr. Et dans une certaine mesure, nous avons fini par être entendus.

A force de répétitions, mais pas seulement grâce à cette obstination : il faut compter aussi sur la force de l'exemple que nous avons donné. Car on nous opposait l'inutilité de la formation permanente ou bien la réticence des Collègues à son égard. Nous avons organisé des conférences, un cours suivi même qui a duré trois ans, nous avons édité les conférences ou le cours rédigés par certains d'entre nous et les Collègues en ont fait un succès de librairie (c'est-à-dire que la trésorerie de l'A.P.M.E.P. qui avait financé ne s'en est pas trouvée plus mal). Autrement dit, le ciel ne nous a pas aidés mais nous avons commencé par nous aider nous-mêmes.

Cela n'a pas été sans conflits ou débats entre nous. Certains nous disaient : « c'est à l'administration d'organiser ; vous faites son travail et elle en est bien contente » ; nous étions de ceux qui répondaient : « d'un côté, elle se réjouit parce qu'elle est toujours près de ses sous, d'un autre elle n'est pas fière car elle est jalouse de ses prérogatives et elle enrage de voir que, faute d'agir, son autorité s'effrite ».

..

Si j'ai choisi cet exemple de la formation permanente c'est à un double dessein : c'est une question qui nous préoccupe au premier chef, c'est un des objectifs pour lequel l'action de notre association a été relativement fructueuse. On peut aussi en tirer quelques réflexions de portée plus générale.

S'il y a accord entre le but poursuivi et les moyens utilisés pour y accéder, les chances de succès sont plus grandes. Non seulement sur le plan du « rendement », c'est-à-dire des décisions favorables de notre Education Nationale, mais aussi quant à la qualité des réformes visées. Exemple : du fait que les initiatives de formation permanente ont été prises par des équipes A.P.M.E.P. hors de tout esprit hiérarchique, les I.R.E.M. sont, en principe, dégagés des contraintes qui paralysent souvent l'administration.

La réflexion et l'action de l'A.P.M.E.P. concernent un domaine limité et strictement pédagogique. Cela ne signifie pas que l'A.P.M.E.P. puisse éviter toute confrontation d'ordre philosophique ou politique ; toute question d'enseignement engage tout l'homme. A l'intérieur de notre association il est donc inévitable et heureux que les divers courants de pensée puissent dialoguer.

En même temps, notre association s'est toujours gardée d'empiéter sur les questions qui sont du ressort des syndicats. La pluralité de ceux-ci et le fait que, parmi nous, il est des adhérents de chacun des syndicats existants, faisait obligation à l'A.P.M.E.P. de ne pas entrer en concurrence avec eux. Il me semble que, réciproquement, les syndicats (les uns et les autres) ne regardent pas l'A.P.M.E.P. comme un adversaire mais comme un groupement qui peut leur fournir des informations utiles. Du point de vue des moyens d'action, il faudra sans doute préférer ceux qui, sans interférer avec les moyens propres aux syndicats, permettront à ceux-ci de nous appuyer.

Dans tous les cas, quels que soient les vœux qui nous formulons, quelles que soient les réformes que nous préconisons, une large information du public et des Collègues est indispensable. Il serait sage de prévoir, au sein du Bureau, un organisme spécial d'information et de liaison : communiqués fréquents à la presse, interventions auprès d'autres groupements pédagogiques ou auprès des syndicats, auprès des associations de parents d'élèves, etc... On pourrait certainement dire qu'avant d'envisager tout moyen de pression, une information préalable s'impose.

..

Ces réflexions présentées, il faut envisager, l'information n'ayant pas été un moyen suffisant pour obtenir la réalisation de nos vœux, comment aller plus loin...

1° Les moyens d'action de l'A.P.M.E.P. sont limités si l'on entend par moyens d'action des moyens de pression à effet rapide. Par exemple, une grève des professeurs de mathématique (alors que les Collègues enseignant d'autres disciplines ne feraient pas grève) me paraît aussi difficile à réaliser que peu rentable sur le plan des résultats à en attendre.

2° Pour une action de longue haleine et pour obtenir la réalisation de vœux spécifiques à notre enseignement, je nous pense mieux pourvus, dans la mesure où nous aurons la volonté d'aboutir. Ces moyens sont ceux de la « grève active ». Je m'explique : l'accord étant fait entre nous sur une revendication pédagogique, le Bureau la présente à l'administration. Celle-ci tergiverse ; le Bureau insiste et il n'obtient aucune des réformes désirées. Alors, se retournant vers ses mandants, il leur demande d'appliquer dans la réalité de leur enseignement la mesure qu'il n'a pu obtenir du Ministère.

En voici deux exemples de portées très différentes :

a) Pour la mise en application d'un nouveau programme de la classe n , nous n'avons pas obtenu que les commentaires officiels de ces programmes soient établis en collaboration avec des Collègues mandatés par l'A.P.M.E.P. et enseignant dans ces classes. Le Bureau fait établir des commentaires selon la procédure que nous réclamions, les édite et recommande aux Collègues de s'inspirer, dans leur enseignement, de ces commentaires authentiques plutôt que des commentaires officiels qui ressuscitent en fait les anciennes « instructions ministérielles ».

b) Pour améliorer l'enseignement à tel niveau, l'A.P.M.E.P. réclame l'organisation d'une heure de travail dirigé et l'Education Nationale se drapant dans sa dignité percée refuse parce qu'elle manquerait de crédits. Le Bureau recommande aux équipes de professeurs, dans les établissements, d'organiser ces séances pendant une durée limitée (par exemple un trimestre) et de les cesser ensuite en expliquant la situation aux familles. On peut espérer que certaines de celles-ci réagiront.

On voudra bien noter que ces exemples ne sont que des exemples, que des illustrations peut être maladroites d'un principe susceptible de beaucoup d'autres modes d'application. Ce principe est celui que nous avons mis en pratique pour la formation permanente : sans nous laisser de réclamer sa prise en charge financière par l'Education Nationale, nous avons prouvé que nous pouvions, pédagogiquement, l'organiser ; nous avons réclamé, nous réclamons encore que l'Education Nationale consente un effort, réclamation d'autant plus valable que nous la soutenons d'un effort personnel.

Les Collègues trouveront sûrement des critiques à opposer à ce rapport ; je serai le premier à m'en réjouir puisqu'ils donneront ainsi au futur Comité de notre Association des moyens plus puissants ou en tout cas plus efficaces.

Gilbert WALUSINSKI.

Le Bureau de l'A.P.M.E.P. ayant pris connaissance du rapport précédent, propose à l'assemblée générale de voter le vœu suivant :

« L'assemblée générale 1970 mandate le Comité national de l'A.P.M.E.P. pour organiser une « grève active » à l'appui de certains vœux sur des objectifs bien définis, vœux présentés préalablement et sans résultat à l'Education Nationale.

Les modalités de cette « grève active » seront mises au point par une réunion spéciale du Comité National spécialement convoqué à cet effet. »

N.D.L.R. : *Pour exprimer votre avis sur cette question, sur le bulletin de vote, placez + dans la colonne de votre choix à la ligne « question 5 » moyens d'action.*